

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0133/PR/MEIFP portant concession du Marché de Ryad.

n° 2008-0133/PR/MEIFP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

24 mai 2008

Numéro JO

n° 10 du 31/05/2008

Date du numéro

31 mai 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'Etat concède le Marché de Ryad à la Société Immobilière Kamaj pour une durée de 15 années renouvelable.

Article 2

La concession fera l'objet d'une convention entre l'Etat et la Société Immobilière Kamaj.